

de La Lettre du cadre
et La Lettre de l'Interco

Un projet culturel intercommunal : vous y pensez ?

Jeudi 4 juin 2009 - Annecy

Pourquoi s'inscrire ?

Parce qu'en une journée,
vous assisterez à :

- la présentation des expériences d'Annecy, de Rennes, de Clermont-Ferrand et du Val de Drôme
- une intervention de Philippe Teillet, maître de conférence à l'IEP de Grenoble
- un éclairage juridique sur les outils de gestion des projets culturels par Vincent Lacroix, avocat

... et que vous pourrez poser toutes vos questions.

Pour toute information sur le contenu de la journée :

Hugues Périnel

Tél. : 04 76 93 12 32

E-mail : hugues.perinel@territorial.fr

Ceux qui l'ont fait seront là !



de La Lettre du cadre et La Lettre de l'Interco

Un projet culturel intercommunal : vous y pensez ?

Les travaux de cette journée, organisée avec ceux qui se sont déjà engagés dans un projet culturel communautaire, répondront notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les enjeux de la prise en compte de la compétence Culture par l'interco ?
- Dans quelles mesures l'intercommunalité modifie-t-elle les politiques publiques traditionnelles menées par les communes dans ce domaine ?
- Comment définir l'intérêt communautaire dans le champ culturel ?
- Existe-t-il des processus d'intercommunalisation culturelle différenciés selon la nature des territoires ?
- La culture peut-elle rester une compétence partagée entre communes et interco au mépris du principe de subsidiarité ?
- L'EPCC, le bon outil pour une coopération intercommunale ?

PROGRAMME



8 h 45 - Accueil de Marie-Noelle PROVENT,
vice-présidente de la communauté d'agglomération d'Annecy
en charge de la culture

RETOURS D'EXPÉRIENCES



9 h - 9 h 45
Laurent ROTURIER,
artisan de la mise en œuvre
de l'intercommunalité culturelle
à Annecy



9 h 45 - 11 h
Olivier BIANCHI,
adjoint à la politique culturelle
de Clermont-Ferrand et conseiller
communautaire délégué
au développement culturel
de Clermont Communauté



**L'ANALYSE
DU SPÉCIALISTE**

11 h - 12 h
Philippe TEILLET,
maître de conférence
à l'IEP de Grenoble

12 h 00 - 14 h 00
Déjeuner

RETOURS D'EXPÉRIENCES



14 h - 14 h 45
Jean SERRET, président
de la communauté
de communes
du Val-de-Drôme



14 h 45 - 15 h 30
Pierre LUNGHERETTI,
DAC de la ville de Rennes
et de Rennes Métropole



**L'ŒIL
DU JURISTE**

15 h 30 - 16 h 15
Vincent LACROIX,
avocat au Barreau de Lyon,
Itinéraires Droit Public

Animation : Isabelle CAPY et Nicolas BRAEMER, Groupe Territorial

Où a lieu cette journée ?

Cette journée d'étude se déroule au Brise Glace,
à partir de 8h45 le 4 juin 2009

Le Brise Glace :

54 bis avenue des marquisats - 74 000 Annecy.

www.le-brise-glace.fr

Pour tout renseignement, contactez Valérie Isaac :
04 76 93 71 04



Pour s'y rendre...

• Par l'autoroute

- Depuis Marseille, Lyon ou Chambéry :
A41 sortie ANNECY SUD.
- Depuis Paris, Genève, Bourg-en-Bresse,
Chamonix ou l'Italie via le tunnel du
Mont-Blanc : A41 sortie ANNECY NORD.

• Par le TGV

TGV : Ligne directe Annecy-Paris.
*De nombreux Trains Express Régionaux
permettent de relier Annecy à Lyon,
Valence, Grenoble, Chambéry
et Chamonix.*

• Par avion

Des vols quotidiens depuis Paris arrivent
à l'Aéroport d'Annecy-Meythet.
Celui-ci est situé à 6 km du centre
d'Annecy dont la liaison est effectuée
par la ligne n° 6 de la SIBRA.

Renseignements et réservations :

0820 820 820

+33 (0)4 50 27 30 30

www.airfrance.fr

Offert pour toute inscription

Un abonnement au choix à
La lettre du cadre
ou à **La Lettre de l'Interco**




Un projet culturel intercommunal : vous y pensez ?

ANNECY

Jeudi 4 juin 2009

Nombre de places limité.

 **Tarif dégressif
pour plusieurs inscrits
par structure.**

**Bulletin à retourner avant
le 26 mai 2009 à :**
Groupe Territorial
Valérie Isaac
BP 215 - 38506 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 71 04
Fax : 04 76 65 79 98
valerie.isaac@territorial.fr

Les annulations doivent nous parvenir par
courrier ou par fax au plus tard 7 jours
avant la date de la manifestation.
À défaut, la facturation sera maintenue.

Règlement par chèque bancaire
à l'inscription à l'ordre de Territorial ou
par mandat administratif aux coordonnées
bancaires ci-dessous :
TERRITORIAL SAS
RIB : Caisse d'Épargne des Alpes
Code Banque : 13825 - Code guichet :
00200 - Compte n° 08776443495 - Clé
RIB : 51 - N° SIRET : 404 926 958 00020
Code APE : 5813Z

Bulletin d'inscription

MJE0908

Participant n° 1

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom
Prénom
Collectivité/organisme
Fonction
Adresse
Code postal Ville
Tél. Fax
E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Je participerai à la journée du 4 juin 2009.

Participant n° 2

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom
Prénom
Collectivité/organisme
Fonction
Adresse
Code postal Ville
Tél. Fax
E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Je participerai à la journée du 4 juin 2009.

Participant n° 3

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom
Prénom
Collectivité/organisme
Fonction
Adresse
Code postal Ville
Tél. Fax
E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Je participerai à la journée du 4 juin 2009.

Montant (tarif dégressif) :

- 1 personne : 450 € HT
 2 personnes : 800 € HT
 3 personnes : 1 000 € HT

(Ce montant comprend l'ensemble des prestations : repas, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription).

Règlement (1) : mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation
Service interlocuteur
Code postal Ville

- (1) Une facture (en 2 exemplaires) sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Date :

Cachet et signature :